

Compte-rendu du Groupe de Travail Biodiversité et Économie Prospective

Jeudi 10 octobre 2019

Liste des inscrits

Sous la Présidence de :

Michel TROMMETTER (INRA Grenoble) & Claude FROMAGEOT (GROUPE ROCHER)

Animation :

Hélène LERICHE (Responsable Biodiversité & Économie à ORÉE)

1. PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE RÉFLEXION PROSPECTIVE DU GT, par Hélène Leriche

Dans le cadre de sa réflexion prospective sur la conciliation des enjeux socio-environnementaux à l'aune de l'échéance 2020, le Groupe de Travail propose depuis décembre 2018 et encore pour les quelques mois à venir, un travail d'inspiration sur plusieurs thématiques et le croisement des points de vue d'acteurs et d'experts de différentes disciplines.

Le septième sujet abordé est «Économie nationale et internationale », avec la troisième participation de Marc Dufumier, pour partager ses réflexions et envisager ensemble les points forts à travailler et à porter en 2020.

Marc Dufumier est agronome, spécialiste des systèmes agraires et de leur évolution, professeur émérite à AgroParisTech et Président de la Plateforme pour le Commerce Equitable.

2. INTERVENTION DE MARC DUFUMIER

A. Résumé des interventions précédentes

Dans sa première intervention en tant qu'agronome sur les sols, l'agriculture et les territoires, Marc Dufumier avait démontré qu'il était possible de nourrir 10 milliards d'habitants sans préjudice sur la biodiversité en faisant l'usage intensif de ce qui est renouvelable, gratuit et non toxique.

Dans sa seconde intervention en tant que directeur de la Plateforme pour le Commerce Équitable sur le sujet « labels et filières », il avait dénoncé le fait que les pays du Nord exportaient des produits bas de gamme et ultra-compétitifs. Les pays du Sud se ruinent donc à produire certaines denrées, n'étant pas en mesure d'avoir une production si compétitive. Il avait recommandé un droit de protection pour ces pays et démontré que des modes de consommations différents étaient possibles comme le Commerce Équitable qui permet de doubler le revenu des agriculteurs en achetant des produits en moyenne 10 % plus chers.

B. Retour rapide sur la théorie du libre-échange

Marc Dufumier a présenté la théorie économique néo-classique selon laquelle il y aurait une affectation optimale des ressources si nous étions en concurrence parfaite. Ainsi, chaque pays se spécialiserait selon ses avantages comparatifs. Or, Marc Dufumier a pointé le fait que ce n'était pas le cas actuellement, que certains pays disposent de monopoles. En prônant le libre-échange, les autres pays qui ne peuvent plus se spécialiser dans les avantages comparatifs font face à une concurrence déloyale. Par conséquent, l'avantage comparatif de ces pays devient la pauvreté. Il plaide donc pour une protection économique de ces pays et une régulation de l'économie.

C. L'exemple de la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne et son évolution

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, l'Union Européenne a décidé de fixer les prix sur certains produits agricoles (plus élevés que les prix du marché international). La différence entre les prix internationaux et européens était payée par les importateurs via des droits de douanes variables. Ces droits de douane ont permis de financer la Politique Agricole Commune. Cette politique a protégé certains produits et incité leur production mais elle fut également dissuasive pour d'autres productions qui ont été abandonnées (ex : les légumineuses).

L'abandon de certaines productions nous a menés à la situation actuelle dans laquelle l'Europe est importatrice massive de certaines denrées telles que les légumineuses. Cela est d'autant plus regrettable que ce sont des plantes qui fertilisent naturellement les sols en fixant l'azote atmosphérique dans leurs nodosités au niveau des racines. Ces plantes ayant été abandonnées de nos rotations, nos sols sont aujourd'hui principalement fertilisés par des engrains azotés de synthèse produits grâce aux énergies fossiles.

De plus, cette politique des prix incitatifs a progressivement engendré de nombreux excédents et l'Union Européenne a alors mis en place une politique de subventions à l'exportation. Elle a ensuite été accusée de distorsion de concurrence par l'OMC et a été obligée d'abandonner progressivement cette politique. C'est à ce moment-là qu'ont commencé des négociations par des accords commerciaux d'agriculture de libre-échange (ex : CETA, TAFTA, MERCOSUR).

E. La solution des paiements pour services environnementaux

Face à l'abandon des cultures de légumineuses de nos rotations, Marc Dufumier a proposé une politique de paiements pour services environnementaux. Cela consisterait à demander aux agriculteurs pour combien ils seraient disposés à réaliser une externalité positive telle que l'intégration de légumineuses

dans les rotations. Il précise que ces paiements seraient réalisés en fonction de la quantité de travail fournie et non de la surface possédée par l'agriculteur.

Il propose également la solution sous forme de taxe sur les engrains azotés de synthèse en demandant au préalable pour quel niveau de taxe les agriculteurs seraient dissuadés d'utiliser ces engrains azotés et disposés à intégrer les légumineuses dans leurs rotations. La taxe aurait donc plusieurs bénéfices : moins de dépendance aux engrains azotés de synthèse et donc aux énergies fossiles, plus de biodiversité et elle engendrerait de nouveaux revenus pour les agriculteurs qui pourraient revendre cette production.

D. Les accords commerciaux de libre-échange

L'objectif du CETA, du TAFTA, ces accords commerciaux de libre-échange avec les pays africains et autres traités de libre-échange est d'enlever les barrières tarifaires sur de nombreuses productions entre les pays concernés par cet accord.

Marc Dufumier a voulu mettre en garde sur certaines clauses de ces accords : par exemple, le CETA est déjà partiellement en vigueur alors qu'il n'a pas été ratifié par toutes les Parties. De plus, une clause prévoit qu'une multinationale puisse mettre en procès un État au sein de tribunaux d'arbitrage privé si l'accord ratifié n'est pas respecté. De nombreux spécialistes craignent donc que des multinationales attaquent des États mettant en place des barrières sanitaires ou environnementales. Marc Dufumier a précisé qu'en droit international, les accords ou traités internationaux tels que celui de Paris, prévalaient sur des traités bilatéraux.

3. ACTUALITÉS BIODIVERSITÉ

20 septembre 2019 : La plateforme EnR Durables enrdurables.org a été lancée,

Toute participation d'acteurs intéressés est bienvenue ;

24 octobre 2019 : « Objectifs post-2020 pour la biodiversité & Capital naturel » organisé par le WWF à Paris,

Intervention de la Plateforme Française du Global Partnership for Business and Biodiversity par Claude Fromageot ;

Lancement du guide WWF sur les outils capital naturel et stratégies des organisations ;

29 octobre 2019 : GT Reporting RSE/Biodiversité & Économie,

Séance préparatoire à la journée COS FRB – ORÉE « Préserver la biodiversité pour elle-même et le faire savoir » ;

5 novembre 2019 : 9^{ème} rencontre du Global Partnership for Business and Biodiversity à Madrid,

ORÉE point focal français du GPBB y a participé et fait valoir les initiatives françaises (cf. Assises Nationales de la Biodiversité) ;

8 novembre 2019 : Journée COS – IPBES – ORÉE à Paris ;

12 novembre 2019 : GT Biodiversité & Économie,

Intervention de Valérie Chansigaud sur les aspects sociaux et historiques ;

10 décembre 2019 : GT Biodiversité & Économie,

Intervention de Gilles Martin sur les aspects juridiques;

11 au 19 juin 2020 : Congrès Mondial de l'IUCN à Marseille ;

15 octobre au 1^{er} novembre 2020 : COP 15 de la CDB à Kunming en Chine.

4. SUPPORTS

Hélène Leriche

[Powerpoint](#)